

France

**Tassé Abye,
Abdellatif Chaouite
Nadia Alidra (*)**



Immigration et vieillissement sont deux réalités démographiques anciennes et corrélées en France. Ni cette ancienneté, ni cette corrélation n'ont cependant empêché que, dans ce pays comme ailleurs, les questions migratoires soient traitées, politiquement et socialement, comme des « phénomènes autonomes » (1), objets essentiellement de contrôle. Cette approche a souvent produit des décalages entre les politiques sociales et les réalités évolutives des minorités issues de l'immigration. Les conditions du vieillissement des immigrés notamment sont un des aspects qui a sans doute le plus souffert et souffre encore de ces décalages.

Le contexte général

A la différence d'autres pays de l'Europe qui furent, jusqu'à une date récente, des pays d'émigration, la France est un pays où l'immigration est déjà une tradition (2). Dès la moitié du XIXème siècle en effet, la France, à cause de la baisse de sa fécondité, a dû recourir à de la main d'œuvre étrangère pour faire face à son projet d'industrialisation. En 1851, date du premier recensement des étrangers en France, ils étaient déjà 378 561 et, en 1881, le cap du million était atteint. Aujourd'hui — le dernier recensement datant de 1999 — la France compte 5 618 479 immigrés (le terme incluant les personnes ayant acquis la nationalité française). Les gros "bataillons" de cette immigration économique étaient constituées pour l'essentiel de tra-

vailleurs manuels occupant souvent des emplois désertés par les français parce que jugés trop pénibles ou mal rémunérés : mines ; sidérurgie, industries... A ces courants puissants de l'immigration, se sont toujours mêlés cependant ceux de l'exil politique. Celui-ci constitue en effet l'autre « tradition » de la France.

Le long du XXème siècle, cet apport de population étrangère connaîtra des variations en fonction des grands événements de l'histoire de la France et du monde.

Le dernier quart du XXème siècle est caractérisé par contre par une stabilité du taux des immigrés dans la population globale de la France. Des facteurs aussi bien politiques (arrêt de l'immigration du travail suite à la crise économique des années soixante-dix) que juridiques (les acquisitions de la nationalité française) expliquent cette stabilisation.

Les origines géographiques de cette immigration du siècle dernier en France se sont diversifiées dans le temps. Avant la Première guerre mondiale, l'immigration s'est faite quasi-exclusivement à partir des pays limitrophes (Belgique, Italie, Allemagne, Suisse...). Dans les années vingt, elle s'est étendue à d'autres aires européennes (Pologne, Espagne). Après la Deuxième guerre mondiale enfin, une immigration extra-européenne (des pays du Ma-

ghreb, d'Asie et d'Afrique noire) prendra le relais et sera liée fondamentalement à l'histoire coloniale. Les proportions des origines européennes et extra-européennes de ces immigrations se sont ainsi inversées progressivement le long du siècle. Le taux de l'immigration européenne qui était de 78,7 % en 1962, n'était plus que de 50,4 % en 1990.

Etre immigré et/ou étranger en France

Le dernier recensement de la population en France, en 1999, donne le nombre des différentes catégories qui composent la société française.

Population totale en France

Population totale	58 520 688
Français de naissance	52 902 209
Français par acquisition	2 355 293
Etrangers	3 263 186
Immigrés	5 618 479

Source : INSEE, recensement de la population 1999

Il en ressort qu'en France, on peut donc être soit français (de naissance ou par acquisition), soit étranger. Ces deux catégories sont définies d'un point de vue juridique. La catégorie « immigrés », qui correspond à la somme des étrangers et des français par acquisition, n'est pas une catégorie juridique mais socio-démographique. En dehors de ces ensembles, il n'existe pas en France de comptabilisation de catégorie minoritaires définies par des caractéristiques culturelles ou autres [...].

A ces deux dimensions (juridique et socio-démographique) qui correspondent à la taxinomie officielle, la réalité sociale juxtapose en fait une troisième : celle de l'imaginaire social. Celui-ci distingue en fonction d'une caractéristique d'un autre type : la visibilité physique et symbolique (couleur, nom, religion...) des personnes. Le fonctionnement de cette réalité sociale compte en fait autant que le statut juridique (invisible) dans la construction de la place des catégories concernées sur l'échiquier social.

Réfugiés et demandeurs d'asile

Dans les années 70, les pays européens fermaient leurs frontières à l'immigration économique. En

même temps, les crises dans les pays du Tiers-Monde et, plus tard l'éclatement du bloc soviétique ont produit des flux croissants de demandeurs d'asile. Pour y faire face, la Communauté européenne a harmonisé sa politique du droit d'asile. Par ailleurs, plusieurs Etats européens ont instauré des statuts dérogatoires de protection temporaire afin de conserver une part de souveraineté.

Ainsi, en France, l'Asile recoupe deux statuts : le statut de réfugié politique (géré par l'OFPRA, Convention de Genève) et le statut de demandeur d'Asile Territorial (géré par le Ministre de l'Intérieur et concerne les menaces et traitements dégradants ne provenant pas obligatoirement d'une autorité publique).

Depuis l'explosion de la demande d'asile, une interprétation restrictive du droit d'asile est à l'ordre du jour et traduit surtout un souci de la maîtrise des flux des demandeurs. Ainsi, par exemple, sur 38 749 demandes déposées à l'OFPRA en 2000, seulement 5 185 statuts ont été accordés, soit 17,1 %(3). Quant à l'asile territorial, moins de 3 % de statuts ont été accordés en 2 000. « Ainsi, apparaît une nouvelle catégorie de personnes, vivant dans un no man's land juridique : ceux qui ne peuvent obtenir le statut de réfugié mais qui ne peuvent pas être expulsés, pour des raisons humanitaires » (4).

L'évolution des politiques de l'immigration en France

Avant la deuxième guerre mondiale, ce furent surtout les entreprises privées qui organisaient l'immigration de la main d'œuvre dont ils avaient besoin. L'Etat se contentait de jouer un rôle de facilitateur ou, au contraire, de frein suivant les conjonctures. A partir de 1945 (l'Ordonnance de 1945), le rôle de l'Etat se fera plus direct dans le contrôle des phénomènes migratoires par le biais de différents organismes : l'ONI (Office National d'Immigration) ; l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), la DPM (Direction des populations et des migrations).

Jusqu'au début des années soixante-dix cependant, l'identité sociale de la majorité des immigrés qui a été mise en avant est celle de « travailleurs », identité construite à partir d'une représentation dominante : la « présence provisoire » de ces im-

migrés en France(5), justifiée essentiellement par leur travail. De ce fait, les conditions sociales de ces travailleurs obéissaient également à ce « provisoire ».

La crise du début des années soixante-dix et la récession économique qui s'en suivit révélera l'illusion de ce provisoire et la réalité de l'installation de cette immigration (échec des « politiques d'aide au retour » et ampleur du regroupement familial). Cette restructuration de la présence immigrée ouvrira l'horizon de l'« intégration » qui deviendra le mot d'ordre des politiques de l'immigration. En 1989, un Haut Conseil à l'Intégration est créé et son premier rapport s'attachera à définir le modèle français de l'intégration. Ce modèle met en avant un certain nombre de principes forts mais somme toute classiques : la « participation » des immigrés à la société, l'« égalité des individus » en droit, la « laïcité » et « l'exclusion de toute logique minoritaire ». D'autres problématiques passent par contre sous silence : le droit de vote des étrangers, la question de l'équité, la place de l'Islam dans la société... La politique concrète qui sera mise en place contournera de fait toutes ces questions car elle sera plus une « politique de la ville », ciblant les quartiers dits « difficiles ». La politique de l'immigration en tant que telle restera longtemps cantonnée au contrôle des flux.

La fin du XXème siècle révélera cependant deux grandes questions qui étaient jusque-là politiquement minimisées voire oubliées : la réalité de la discrimination et la réalité du vieillissement des immigrés .

La réalité de la discrimination

Bien que la réalité de la xénophobie et de la discrimination des immigrés soit une donnée pesante dans l'histoire de l'immigration en France, elle a souvent été minimisée et occultée derrière un discours universaliste plus honorable. Un sondage de la SOFRES en 2000, révélait encore que 59 % des Français estimait qu'il y avait « trop d'immigrés en France » (6). Cette réalité n'est cependant pas seulement le fait de préjugés dits parfois « banals » ou « ordinaires ». En temps de crise, elle trouve à s'organiser dans des courants politiques national-populistes dont l'essentiel du programme politique est le rejet des immigrés (aux élections présidentielles de mai 2002, leur leader a franchi la barrière du premier tour avec 17,4 % des voix).

Certains partis démocratiques classiques n'ont pas toujours été eux-mêmes sans ambiguïté sur les questions de l'immigration. De même l'institution n'est toujours pas indemne d'une certaine « production institutionnelle du racisme » (7) (pratiques de guichets, quotas non avoués, détournements des règles...). Enfin, l'Etat lui-même est aujourd'hui montré du doigt (8) quant aux discriminations qu'il exerce de fait vis-à-vis des étrangers en réservant certaines professions aux français de nationalité (fonction publique, secteur public) ou en imposant la possession d'un diplôme français dans certaines professions du secteur libéral.

Des progrès ont certes également été accomplis le long de cette histoire dans la lutte contre les discriminations (sur le plan juridique ou représentatif dans les entreprises et les écoles...). Mais la conjonction récente de la pression européenne sur ces questions (l'article 14 de la convention européenne des Droits de l'Homme, les accords Union Européenne et pays tiers méditerranéens, l'article 13...) et l'action de chercheurs et d'acteurs syndicaux et de lutte contre le racisme (enquêtes, testings...) ont contribué à révéler l'urgence à traiter politiquement plus activement cette question qui constitue un réel frein à l'intégration(9). Un certain nombre de mesures ont vu le jour suite à cela : le mise en place d'un Groupe d'études et de Lutte contre les discriminations (GELD), la création de Commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC)...

Le Vieillissement des immigrés

Différents rapports, statistiques et autres projections ont confirmé, dans les années quatre vingt dix, la réalité problématique du vieillissement de la population en France. La proportion des plus de 60 ans est allée augmentant et représente, en 1999, 21,3 % de la population alors que celle des moins de 20 ans est allée, inversement, en diminuant pour ne plus représenter en 1999 que 24,6 %. Les projections jusqu'en 2050 sont alarmantes : la part des 60 ans et + était de 20,6 % en 2000 et évaluée à 35,1 % en 2050 ; celle de 65 ans et + était de 16 % en 2000 et évaluée à 29,2 % en 2050 (10). Ces projections nourrissent les débats socio-politiques sur le système de retraite, les besoins de services des personnes âgées [...].

A ce niveau, la question de l'immigration intervient dans sa fonction utilitaire de « solde migra-

toire » : régulateur démographique dans les scénarios d'anticipation : 50 000 à 100 000 par an à partir de 2005 (11). Si la réalité du vieillissement de la population globale ne fut cependant pas une véritable surprise, par contre et paradoxalement dans le plus vieux pays de l'immigration en Europe, le vieillissement des immigrés fut une sorte de « découverte » dans les années quatre vingt dix. Depuis les années soixante dix en effet, les regards des politiques comme de la majorité des chercheurs étaient accaparés par les problèmes des jeunes issus de parents migrants (12), reléguant dans une sorte d'oubli le vieillissement de ces parents. Beaucoup ont ainsi vieilli à la marge des circuits qui s'occupent de cette catégorie d'âge (13).

La structure par âge de la population immigrée reflète évidemment les particularités de son expérience : âges moyens plus nombreux (arrivages à l'âge adulte). Elle dépend également de l'ancienneté des différentes migrations : celles de l'Europe, plus anciennes, comptent les taux du vieillissement les plus importants. Les plus récentes en comptent moins. Ce sont ces dernières, d'origine extra-européenne, dont le vieillissement semble constituer aujourd'hui une certaine « nouveauté », voire imprévisibilité.

La synthèse des premiers constats et analyses qui ébauchent le chantier de ce vieillissement fait ressortir les éléments de compréhension suivants :

- Il s'agit du vieillissement d'immigrés maghrébins, marqués par une relation historique particulière à la France.

- la présence de cette immigration a été perçue longtemps comme « provisoire », donc ne devant pas vieillir ici.

- Ces immigrés ont connu des trajectoires et un statut social marqués par des difficultés fragilisantes diverses. Leur passage à la retraite notamment, en période de restructuration économique, s'avère difficile et forcé avant l'heure.

- Une partie de ces immigrés (le 1/5e) a vieilli dans le « célibat » forcé ou voulu, loin de leurs familles, dans les foyers pour travailleurs migrants : des personnes qui ne sont plus travailleurs donc mais vieillissant dans des structures inadéquates à leurs besoins.

Par contre, sur les 4/5e de ces immigrés qui vieillissent hors foyers, majoritairement en familles, nous ne disposons pour l'instant d'études ni qualifi-

tatives ni quantitatives [...].

Les immigrés sont majoritairement salariés dans le secteur privé (71 % contre 56 % de l'ensemble des actifs en 1995). Ils occupent de ce fait plus souvent des emplois temporaires et sont moins protégés sur le marché du travail.

Sur ce marché du travail, les immigrés ne semblent pas profiter des processus de promotion. En 1993 (15) par exemple, seuls 17 % des natifs du Maghreb ont bénéficié d'une formation continue contre 44 % des hommes salariés âgés de 25 à 59 ans.

Cette fragilisation des conditions des immigrés sur le marché du travail se traduit ainsi par un taux de chômage important.

D'après les chiffres en octobre 1997 publié par la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche et de la Statistique), parmi les demandeurs d'emploi étrangers, ceux issus de la CEE représentaient 18% (contre 38% des actifs étrangers) et ceux originaires hors CEE, 82% (contre 62% des actifs étrangers). Ces 20 points supplémentaires dans le chômage par rapport à la population active sont révélateurs de la difficulté d'insertion professionnelle des hors CEE.

Les revenus et les transferts

Pour l'essentiel, les revenus des immigrés sont des revenus d'activité (hommes souvent ouvriers, femmes souvent employées). Ces revenus sont plus faibles que ceux de la moyenne nationale.

La part des prestations familiales représente environ le quart des revenus des ménages pour toutes les immigrations extra-européennes.

Localisation territoriale et logement des immigrés

Arrivés en France pour des raisons essentiellement économiques, les immigrés résident fondamentalement dans les zones urbaines (régions d'Ile de France, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Rhône-Alpes...).

Mais le niveau de leurs revenus et les divers facteurs qui interviennent dans leur « intégration » font qu'en majorité les ménages immigrés sont locataires (54%). Beaucoup le sont dans le parc social (23%), le parc privé étant plus cher et

plus ségrégatif. Les ménages immigrés propriétaires de leur logement étaient, en 1990, majoritairement d'origine européenne (Italie 64,7 %, Espagne 52,6 %, Algérie 19,4 %, Maroc 17,0 %...). Enfin, parmi les ménages immigrés d'Algérie, un peu plus de 4 % sont des hommes vivant seuls dans des chambres d'hôtel.

Il faut signaler ici que l'une des particularités historiques du logement des immigrés en France a été la construction, à partir de la fin des années cinquante, de Foyers de Travailleurs Migrants (FTM). Il en existe actuellement un peu plus de 700, moitié gérés par la SONACOTRA (Société nationale de construction pour les travailleurs) moitié par diverses associations avec des aides de l'Etat.

C'est le vieillissement des immigrés « sans familles », essentiellement des Maghrébins, dans ces foyers (en 1999, 30 % des usagers vivant dans ces foyers étaient âgés de plus de 56 ans (16)), c'est-à-dire en fait dans des conditions qui ne correspondent plus à leur âge et leur statut, qui a été un des déclencheurs de la prise de conscience du vieillissement des immigrés en général. Un plan quinquennal a été mis en place pour transformer ces foyers en résidences sociales intégrant de plus en plus une population jeune et précaire. La question du vieillissement des immigrés dans ces logements reste cependant ouverte.

Profils des familles

le rôle régulateur de l'immigration dans la démographie en France est reflété par le profil démographique des familles immigrées. Plus de 12 % des 14 millions de couples que compte la France sont formés par au moins un conjoint immigré.

Ces couples comptent davantage d'enfants de moins de 25 ans que l'ensemble des couples en France (majoritairement ces enfants sont nés en France et ont la nationalité française). Par contre, les ménages immigrés, dans l'ensemble, comptent le même nombre moyen de personnes de 60 ans et plus. Ce vieillissement reste une inconnue sociologique [...].

Modes de sociabilité

Les formes et les degrés de sociabilité des différentes immigrations dépendent de facteurs divers.

Pour les trois groupes qui nous intéressent ici, les Algériens, les Marocains et les Sud-Est asiatiques (Vietnamiens et Cambodgiens), la sociabilité la plus développée est de type familial, étendue en réseau de voisinage. Des différences internes existent cependant : les Sud-Est asiatiques ont une sociabilité plus communautaire, les hommes maghrébins développent une sociabilité dans les cafés [...].

La vie associative n'est pas très développée chez les immigrés, y compris la vie associative communautaire ou religieuse. C'est « toujours moins d'un migrant sur dix qui fait partie d'une association communautaire, ou identifiée comme telle » (17).

La faible adhésion aux associations religieuses ne veut pas dire pour autant que la religion ne joue pas un rôle important dans la vie des immigrés. Ce rôle se situe moins au niveau des pratiques régulières, qui restent somme toute minoritaires, qu'au niveau du véhicule identitaire, mémoriel et d'appartenance.

Les étrangers vieillissants dans le système de la Protection sociale

Le droit de la protection sociale est touffu, complexe et très vaste. Celle-ci recouvre la sécurité sociale, les régimes complémentaires vieillesse, l'indemnisation du chômage, l'aide sociale, le revenu minimum d'insertion. L'organisation de la Sécurité Sociale est fondée sur le principe de la solidarité nationale. Dans ce contexte elle garantit le travailleur et sa famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle assure la couverture des charges de maladie... le service de prestation d'assurance sociale, d'accidents du travail et maladies professionnelles, des allocations de vieillesse ainsi que le service des prestations familiales.

Sous réserve de conventions internationales plus favorables, l'accès des étrangers résidant en France aux régimes obligatoires de sécurité sociale est soumis, pour toutes les branches (maladie, famille, vieillesse), à la condition de séjour régulier. La loi du 11 mai 1998 a maintenu la condition de la régularité de séjour pour l'accès des étrangers aux prestations de sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et certaines prestations d'aides sociales. Elle a cependant apporté quelques retouches positives au régime de la pro-

tection sociale des étrangers : elle a créé la carte « retraité » destinée aux étrangers ayant résidé en France, elle a levé la condition de résidence jusqu'alors exigée pour faire liquider une pension de vieillesse et, surtout, elle a supprimé la condition de nationalité pour l'accès aux prestations non contributives. Un certain nombre de difficultés pratiques persistent tout de même : ambiguïté dans la compréhension des textes de loi conduisant parfois à des recours devant les juridictions, persistance de certains organismes à refuser l'octroi de certaines prestations (notamment en prétextant que le titre de séjour présenté n'est pas conforme); complexité des démarches administratives, inconvénients inhérents à certaines dispositions (cartes de séjour de retraité qui fait perdre certains droits, plafond de ressources limitatif à la Couverture Maladie Universelle...).

Indications sur l'état de santé des étrangers

S'agissant de l'état de santé des populations immigrées et étrangères, nous ne disposons pas de statistiques épidémiologiques ou de morbidité permettant d'isoler des indicateurs précis, propres à ces populations. Toutefois, des études qui se recoupent permettent de faire certains constats : l'existence de pathologies liées aux mauvaises conditions de logement : tuberculose (l'indice de la tuberculose est environ 6 fois plus élevé dans la population étrangère que dans la population française), saturnisme...; l'existence de pathologies liées à des carences alimentaires; une négligence récurrente dans le domaine de la santé bucco-dentaire, les affections des voies respiratoires sont plus fréquentes chez les immigrés correspondant à 15 % des raisons d'hospitalisation (18). Une enquête du Credes (19) auprès des CSG (Centre de soins gratuits) indique également que les étrangers fréquentant ces centres présentent davantage de troubles digestifs (11,8% contre 6,9%) .

Par ailleurs, Florence Flot fait le constat d'une proportion stable des cas de Sida parmi la population étrangère (entre 13 et 14 %) avec toutefois une augmentation chez les sujets ayant une nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne (de 20 % en 1989 à 37 % en 1995) (20).

Martina Gliber relève de son côté qu'en 1991, alors que la part des étrangers dans la population active salariée est de 6,8 %, la part des étrangers

parmi les victimes des accidents du travail est de 13,1 %. Dans la branche bâtiment et travaux publics notamment où près d'un salarié sur cinq est étranger, 30,2 % des salariés victimes d'accidents entraînant une incapacité permanente sont étrangers.

L'utilisation des services de santé

D'après certaines études, la consommation de soins de santé des immigrés est faible par rapport à celle de la population autochtone alors même que l'état de santé de certaines personnes est identifié comme défectueux par plusieurs observateurs. Les migrants, en effet, font essentiellement appel aux services d'urgences ou au médecin généraliste (21). Ces deux systèmes de soins ont l'avantage de la simplicité d'accès, de la rapidité et de l'efficacité dans la réponse donnée. L'accès aux services dans ces systèmes est ouvert sans distinction à toute personne âgée, mais beaucoup immigrés ne semblent recourir aux institutions qu'en cas de réelle urgence.

Les Français fréquentent en moyenne 7 séances de médecin par an, les étrangers en fréquentent 5, les maghrébins, moins de 4. La personne âgée d'origine française consulte environ trois fois plus que la personne âgée maghrébine. On remarque également que les étrangers sont moins souvent protégés par une couverture complémentaire pour leurs dépenses de soins médicaux que les français (59 % contre 87 %); les naturalisés se situent à mi chemin (75%) (CREDES) (22). Les dépenses d'assurance maladie des étrangers sont en moyenne plus faibles que celles des Français. Les Maghrébins, Africains et Asiatiques sont en moyenne trois à quatre fois plus souvent démunis d'une couverture complémentaire, lorsqu'ils sont affiliés à l'assurance maladie.

Les barrières dans l'utilisation des services

- Le coût : c'est le premier obstacle qui s'impose. A titre d'exemple, le coût mensuel pour une prise en charge dans une maison de retraite s'échelonne autour de 615 euros, alors que les revenus de certaines personnes n'excède pas 610 euros, notamment ceux vivant en foyers (23).

- La difficulté de compréhension voire l'illettrisme pour certains rendent leur information ainsi

que leurs démarches administratives très difficiles alors même que leurs droits en dépendent.

- L'aide à domicile se révèle souvent impossible pour les immigrés qui vivent en hôtel meublé car ils ne peuvent justifier d'une domiciliation fixe. Pour ceux qui vivent en foyer, l'aide à la préparation des repas reste inadaptée à la fois pour cause d'habitudes alimentaires mais aussi du fait de la réticence de certains acteurs sociaux à investir ces foyers [...].

Particularités culturelles

Comme l'explique Ph. Pitaud (24) c'est à la sphère privée que revient la charge de la vieillesse et de la mort : logiques, mais surtout parce que « ce qui relève des instances gérontologiques (professionnalisation et institutionnalisation de la vieillesse et de la mort) est occulté, non pas parce qu'ils (les vieux immigrés maghrébins) ne veulent pas, ou ne peuvent pas, bénéficier de services gérontologiques, mais surtout parce que « le vieillir et le mourir relèvent essentiellement de la sphère privée, domestique ». Les maisons de retraite comme d'ailleurs les foyers-logement n'offrent pas à l'immigré cette vision chaleureuse du foyer familial ni même des foyers de travailleurs migrants où le partage d'une communauté d'expérience a créé des solidarités.

Omar Samaoli évoque également la particularité des pratiques culturelles maghrébines qui n'autorisent pas certaines manipulations affectant l'intimité du corps (toilette...) (25).

Les associations

On évalue entre 700 000 et 800 000 le nombre d'associations en France, dont 2 000 reconnues d'utilité publique. C'est un monde très mouvant et diversifié dont le rythme annuel de création varie entre 50 000 et 60 000 selon les études.

Les associations qui interviennent dans l'action sociale le font essentiellement sous deux formes : soit comme gestionnaires d'établissements, soit comme opératrices d'actions de terrain. Le secteur associatif gère ainsi 55 % de l'activité sociale (26). Ce secteur est un secteur associatif professionnalisé.

Quant aux associations issues de l'immigration, il n'existe pas d'annuaire spécifique les recensant : réglementées (depuis 1981) par la même loi 1901

que les autres, elles sont censées fonctionner sur les mêmes principes.

Catherine Wiithol de Wenden en donne une estimation chiffrée: il y aurait en France me et la vie socio-culturelle ». Elle ajoute qu'il existe (27).

Il est difficile aujourd'hui de faire une typologie de ces associations. En dehors des mouvements, très dynamiques, des jeunes, les « anciens » mobilisés dans cette mouvance ont souvent deux types de préoccupations fondamentales : les lieux de prière, la convivialité et la solidarité communautaire. Or, nous l'avons vu avec l'enquête MGIS, ce réseau des « anciens » n'est pas très développé en France. Manquant de soutien politique et logistique, il a du mal à trouver son essor sur la terre de l'intégration individuelle

Il faut cependant signaler, à côté et précédemment à ce réseau, l'existence d'un autre réseau associatif à vocation d'aide aux immigrés. Il est composé d'une part d'une branche professionnelle diversifiée : le réseau des bureaux d'accueil créé sur la base d'une circulaire ministérielle début des années soixante-dix, le réseau des gestionnaires de foyers des travailleurs migrants regroupés au sein de l'UNAFO, le réseau des travailleuses sociales auprès des familles immigrées (ASSFAM), le réseau Inter-Service Migrants (spécialisé dans l'interprétariat et traduction), le Service social d'aide aux immigrés (SSAE)...D'autre part, une branche militante qui fournit des aides de différentes natures aux migrants (GISTI, ASTI, Pastorale des migrants, CIMADE...).

Ces réseaux ont été créés pour la plupart au temps de l'immigration du travail et pour répondre aux difficultés que rencontraient la majorité des ces travailleurs et leurs familles. Ils couvrent les différents champs sur lesquels se posent les problématiques de l'immigration : social, juridique, logement, formation, santé, scolarisation des enfants, dynamiques culturelles... Ce sont les acteurs de ces réseaux qui ont accompagné les trajectoires de ces travailleurs vers leur vieillissement et qui sont actifs aujourd'hui autour de cette question-là.

Conclusion

L'immigration a tardé à trouver sa légitimation dans l'histoire de la France malgré son ancianeté

dans ce pays. Ce retard a affecté la réalité migratoire de nombreux paradoxes :

- une installation de fait des vagues successives de « travailleurs immigrés » dont les conséquences, comme le vieillissement, n'ont pas été anticipées politiquement et socialement;
- un modèle d'intégration juridico-formel, tardivement construit, imposé d'en haut et réticent aux aspirations des minorités, aux particularités historiques des immigrations post-coloniales ainsi qu'au droit de vote des étrangers non-communautaires;
- une extension progressive du droit commun qui ne prend en compte ni les difficultés fonctionnelles d'accès à ce droit (information, non maîtrise de la langue...), ni les spécificités identitaires nécessitant des adaptations des prestations de services et des pratiques de soin et d'accompagnement.

Une prise de conscience des conditions du vieillissement des minorités issues de l'immigration a lieu cependant ces dernières années. Dans nombre de communes, de régions ou d'institutions, des études ou des états de lieu sur la question ont été réalisés. Le chantier de cette réalité gérontologique est désormais ouvert. Il reste à en affiner la connaissance, notamment dans les domaines ciblés par le projet MEC : social, santé, logement. Une connaissance qui doit permettre d'apprecier les écarts existant entre les besoins, demandes et attentes tels qu'ils sont ressentis ou exprimés par les personnes concernées et les offres disponibles au niveau institutionnel ou autres ■

(*) **Tassé Abye** : Sociologue, directeur de l'Institut de Développement Social (IDS, Canteleu, France).

Abdellatif Chaouite : Psycho-anthropologue, chercheur à l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS, Echirolles, France), Rédacteur en chef de la *Revue Ecarts d'Identité*.

Nadia Aldira : Sociologue, chercheur à l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS, Echirolles, France).

5. Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck-Westmael, 1991.
6. Le Monde du 30 mai 2000.
7. Michel Wieviorka, "La production institutionnelle du racisme" in *Hommes et Migrations*, n° 1211 janv-févr. 1998.
8. A. Math et A. Spire, "Sept millions d'emplois interdits" in *Plein Droit* N° 41-42, avril 1998.
9. Rapport du haut Conseil à l'Intégration, 1998.
10. INSEE, *Projections démographiques* (scénario central : prolongations de tendances).
11. Insee Première N° 762 — mars 2001.
12. Emile Temime, "Vieillir en immigration", *REMI* N° 1, volume 17, 2001.
13. Rémi Gallou, *Le vieillissement des immigrés en France*, 2001. Rapport de la C.N.A.V.
14. INSEE, Enquête *Formation et qualification professionnelle*, 1993.
15. Tom Charbit, "Le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyers", ADRI *Migrations Etudes*, 1999.
16. Michèle Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation*, 1995
17. *Migration Santé* n°92, Santé et migration en France, 1997
19. Etude CREDES, *Accès aux soins et état de santé des populations immigrés en France*, juin 1993.
20. Florence Flot cité par Martina Gliber, " Santé et Migration en France", in *Migration Santé*, n°92, 1997
21. Penet, Marie-Pierre, "Quelle aide à domicile possible pour les migrants vieillissants ?", in *Ecarts d'identité*, n°94, p.28, 2001
22. CREDES, *ibid.*
23. Desrumaux, Gilles, "Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante" in *Ecarts d'identité* n°87, 1998
24. Philippe, Pitaud, Les Cahiers de l'Actif n°252/253, "Maintien au domicile des immigrés âgés : Le logement comme élément d'intégration sociale", 1997
25. Omar Samaoli, et coll., *Vieillesse, démence et immigration*, L'Haramtan, 2000
26. Espace social européen, 21 déc. 1990.
27. Catherine Wihthol de Wenden, , La bourgeoisie. *Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, 2001

1. Saskia Sassen, "Les migrants ne surgissent pas du néant", *Manière de voir* n°62, mars-avril 2002
2. Gérard Noiriel. *Le creuset français, Histoire de l'immigration*, Paris, Seuil, 1988.
3. Bulletin du Dictionnaire permanent des étrangers, N° 90, Janv. 2002
4. Catherine. De Wenden, "L'Europe migratoire", in *Ecarts d'identité* N° 99, 2002